



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 28 juin 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32
Date de la convocation 21 juin 2011		
Date d'affichage 21 juin 2011		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques - Service de l'urbanisme - Cession des parcelles cadastrées section AO nos 248, 249, 250 situées avenue Marcel Pagnol</i>		
Vote pour à la majorité		
POUR : 24		
CONTRE : 6 (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie)		
ABSTENTION : 2 (RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth)		

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaients présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, MONTBARBON Sophie, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges

Procurations :

ARNAUDO Michèle donne procuration à KASPERSKI Christophe,
BOUBEKER Patrick donne procuration à DUPONT Thierry,
DROESCH Michel donne procuration à BOTA Yasmine,
BORELLI Huguette donne procuration à GUERRUCCI Alberto,
CHASTAIGNET Elisabeth donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Sollies-Pont est propriétaire de trois villas situées avenue Marcel Pagnol et cadastrées section AO n^{os} 248, 249, 250. Un de ces logements était concédé à M. Charles Camarasa pour utilité de service. Les deux autres sont affectés en tant que logement de fonction à des instituteurs jusqu'au 31 août 2011.

La commune a été contactée par le groupe Akéryys afin de réaliser un programme immobilier composé d'environ 40 logements dont 16 logements locatifs sociaux et d'aires de stationnement. La cession se fera au prix de 600 000,00 euros. Cette opération s'inscrit dans la politique d'habitat en faveur de la mixité sociale engagée par la commune.

Le service France Domaine a estimé l'ensemble des trois villas à 833 000,00 euros. Le projet réalisé grâce à cette cession répond à un but d'intérêt général puisqu'il permettra la réalisation de logements locatifs sociaux. Dans ces conditions, la vente peut intervenir à un prix inférieur à l'estimation des domaines.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les délibérations du 23 septembre 2010, 7 octobre 2010 et 28 juin 2011 procédant à la désaffectation et au déclassement du domaine public des villas cadastrées section AO n^{os} 248, 249, 250,

VU les avis du service France domaine en date des 26 août 2010 et 13 mai 2011,

CONSIDERANT que la cession des propriétés cadastrées section AO n^{os} 248, 249, 250 à la société AKERYS permettra la réalisation de 16 logements locatifs sociaux,

CONSIDERANT que cette cession est réalisée dans un but d'intérêt général,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer une promesse unilatérale de vente avec la société AKERYS pour un montant de 600 000 euros,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

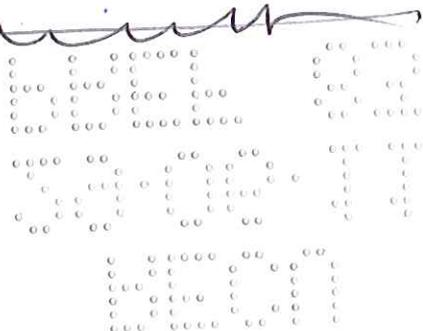
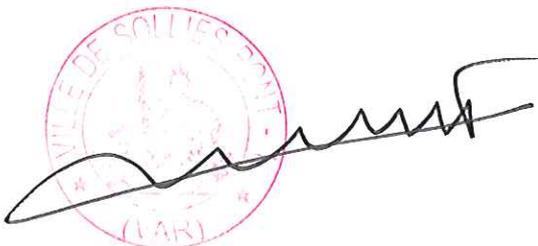
AUTORISE le maire à signer une promesse de vente avec la société AKERYS

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 JUIN 2011
30 JUIN 2011





CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

COURRIER N° 12009
REQUÊTE
30 AOUT 2010
PST (Weber)
Mairie de Sollies-Pont 5/17

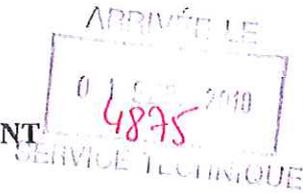
N° 6 OGI/2010-130-V-2062

Enquêteur : Mme Virginie WEBER
Téléphone : 04.94.03.95.55
Télécopie : 04.94.03.95.45
Réception sur rendez-vous.
Mail : virginie.weber@dgfip.finances.gouv.fr

CESSION AMIABLE

1. Service consultant :

COMMUNE DE SOLLIES-PONT
26 avenue du 6^{ème} R.T.S.
83210 SOLLIES-PONT



Vos références : //

Affaire suivie par : Madame Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation :

Le : 20 août 2010
Reçue le : 24 août 2010
Complétée le : //

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Vente de trois villas, appartenant au consultant, et rattachées au groupe scolaire « Emile Astoin, Jean Moulin et Houart Sauvât ».

4. Propriétaire présumé :

COMMUNE DE SOLLIES-PONT

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Solliès-Pont

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Emprise (m ²)	Adresse	Observations
AO	164	01 14 85	531 m ²	Avenue Marcel Pagnol	Villa B

Nature – Situation :

Au sud et à proximité immédiate du centre-ville, en léger retrait de l'avenue Marcel Pagnol, une emprise de forme sensiblement rectangulaire, de bonne planimétrie, entièrement clôturée et supportant une villa de type T4, mitoyenne sur l'arrière, de plain-pied, datant de 1968.

Les volets et les huisseries sont en bois, simple vitrage, lino au sol, chauffage par radiateurs électriques présents dans toute l'habitation. La cuisine et la salle de bains, avec WC non séparé, ne sont pas aménagées. Une vaste salle à manger avec de grandes baies vitrées donne sur une terrasse couverte avec sol en béton. Deux chambres avec portes-fenêtres sont situées dans l'habitation. Le

garage a été transformé afin d'y aménager deux chambres supplémentaires, avec carrelage et petite fenêtre dans chacune, ainsi qu'une deuxième salle de bains.

L'ensemble est dans un état d'entretien et de conservation moyen, avec un problème d'isolation, et selon le locataire, la toiture est en mauvais état. La surface habitable totale est d'environ 89 m² (sous réserve de mesurage), 75 m² au titre de l'habitation initiale et 14 m² correspondant à la superficie de l'ancien garage.

Le supplément de terrain est en nature de cour, avec graviers et pelouse.

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS de la commune de Solliès-Pont, la parcelle est située en zone UAi, zone à caractère central d'habitat de services et d'activités commerciales, d'hôtels et de bureaux où les bâtiments sont construits en ordre continu. La distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point le plus proche des limites séparatives du terrain doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 4 mètres. L'emprise au sol et le COS ne sont pas fixés.

6. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative : Estimation libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : **303 000 €.**

10. Réalisation d'accord à l'amiable : Une marge de négociation de 10 % est laissée à la libre appréciation du service consultant.

12. Observations particulières :

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai de **un an**.

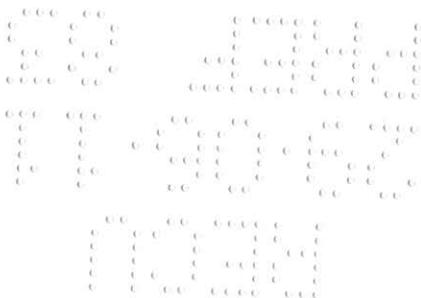
A Toulon, le 26 août 2010

Pour le Trésorier Payeur Général, et par délégation

L'Inspectrice,



V. WEBER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Service France Domaine
171, Avenue de Vert Coteau
B.P. 127
83071 TOULON CEDEX

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

ARRIVÉE LE
19 MAI 2011
1975
SERVICE TECHNIQUE

N° 7307

Mod. V

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

N° 2011-130V0949

Enquêteur : **Virginie WEBER**
Téléphone : 04.94.03.95.55
Télécopie : 04.94.03.95.45
Mél : virginie.weber@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous.

Alisa

COURRIER N° 775	
REÇU LE :	
18 MAI 2011	
MAIRIE DE SOLLIES-PONT 510	

Aménage

23/05/2011

CESSION AMIABLE

1. Service consultant : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**
26 avenue du 6^{ème} RTS
83210 SOLLIES-PONT

Vos références : //
Affaire suivie par : Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation : Le : 5 mai 2011
Reçue le : 6 mai 2011
Complétée le : //

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Vente de trois villas, appartenant au consultant, et rattachées au groupe scolaire « Emile Astoin, Jean Moulin et Houart Sauvat ».

4. Propriétaire présumé : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Solliès-Pont

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Emprise (m ²)	Adresse	Observations
AO	164	01 14 85	549,75 m ²	Avenue Marcel Pagnol	Villa A

Nature – Situation :

Au sud et à proximité immédiate du centre-ville, à l'angle de l'avenue Marcel Pagnol et de la rue Jules Charloux, une emprise de forme irrégulière, de bonne planimétrie, entièrement clôturée par une haie végétale et supportant une villa indépendante de type T4, de plain-pied, datant de 1980.

Les volets et les huisseries sont en bois, lino au sol dans l'entrée, petits carrelages au sol dans la cuisine ainsi que dans la salle de bains, WC séparé. On accède au garage par une porte située dans la cuisine. Une vaste salle à manger dispose d'une terrasse en béton, avec accès par une porte-fenêtre.

Les trois chambres disposent chacune d'un placard mural, d'une fenêtre ou porte-fenêtre.

L'ensemble est dans un état d'entretien et de conservation moyen. La surface habitable totale est d'environ 83 m² (sous réserve de mesurage).

Le supplément de terrain est en nature de jardin, complanté de fleurs et d'arbres fruitiers.

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS de la commune de Solliès-Pont, la parcelle est située en zone UA1, zone à caractère central d'habitat de services et d'activités commerciales, d'hôtels et de bureaux où les bâtiments sont construits en ordre continu. La distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point le plus proche des limites séparatives du terrain doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 4 mètres. L'emprise au sol et le COS ne sont pas fixés. Le PLU sera adopté prochainement, la parcelle passera en zone UB, COS de 0,5.

6. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative : Estimation libre de toute location ou occupation.

8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : **270 000 €.**

9. Observations particulières :

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

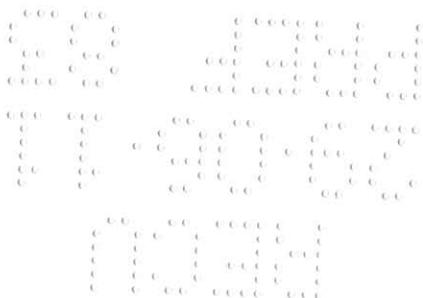
L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai **d'un an.**

A Toulon, le 13 mai 2011

*Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques, et par délégation
L'Inspecteur,*



Virginie WEBER





DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



Service France Domaine
171, Avenue de Vert Coteau
B.P. 127
83071 TOULON CEDEX

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Loi n° 95-127 du 8 février 1995)

ARRIVÉE LE
07 JUN 2011
2165
SERVICE TECHNIQUE

N° 7307

Mod. V

N° 2011-130V0948

Enquêteur : **Virginie WEBER**
Téléphone : 04.94.03.95.55
Télécopie : 04.94.03.95.45
Mél : virginie.weber@dgfip.finances.gouv.fr
Réception sur rendez-vous.

	COURRIER N° 8049
	REQU LE :
	06 JUN 2011
	Vaba
	MAIRIE DE SOLLIES-PONT 517

CESSION AMIABLE

1. Service consultant : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**
26 avenue du 6^{ème} RTS
83210 SOLLIES-PONT

Vos références : //
Affaire suivie par : Michèle MOLITOR

2. Date de la consultation : Le : 5 mai 2011
Reçue le : 6 mai 2011
Complétée le : //

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

Vente de trois villas, appartenant au consultant, et rattachées au groupe scolaire « Emile Astoin, Jean Moulin et Houart Sauvat ».

4. Propriétaire présumé : **COMMUNE DE SOLLIES-PONT**

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : Solliès-Pont

Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Emprise (m ²)	Adresse	Observations
AO	164	01 14 85	405,43 m ²	Rue Jules Charloux	Villa C

Nature – Situation :

Au sud et à proximité immédiate du centre-ville, en léger retrait de la rue Jules Charloux, dans l'enceinte de l'école Jean Moulin, une emprise de forme irrégulière, de bonne planimétrie, entièrement clôturée par un grillage et une haie végétale, et supportant une villa de type T4, mitoyenne sur l'arrière, de plain-pied, datant de 1968.

Les volets et les huisseries sont en bois, simple vitrage, lino et carrelage au sol, chauffage par radiateurs électriques présents dans toute l'habitation ainsi que par un poêle à bois situé dans le salon. Les murs sont en bon état. Une grande porte-fenêtre, située dans le salon, donne sur une terrasse couverte dont le sol est en béton. La salle de bains dispose d'une douche et d'une baignoire. Les WC sont séparés.

Les trois chambres disposent de portes-fenêtres, deux chambres ont chacune un placard mural, et la peinture du plafond de l'une d'elles est à refaire.

L'ensemble est agréable et dans un bon état d'entretien et de conservation. La surface habitable totale est d'environ 75 m² (sous réserve de mesurage).

Le supplément de terrain est en nature de jardin, avec graviers et pelouse et un bel espace de vie à l'arrière de la villa. Un garage, d'environ 14 m² de superficie (sous réserve de mesurage), avec sol béton et porte de l'entrée piéton en mauvais état, est attenant à l'habitation.

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Au POS de la commune de Solliès-Pont, la parcelle est située en zone UAi, zone à caractère central d'habitat de services et d'activités commerciales, d'hôtels et de bureaux où les bâtiments sont construits en ordre continu. La distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment au point le plus proche des limites séparatives du terrain doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 4 mètres. L'emprise au sol et le COS ne sont pas fixés. Le PLU sera approuvé prochainement, la parcelle passera en zone UB, COS de 0,5.

6. Origine de propriété : Sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative : Estimation libre de toute location ou occupation.

8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale actuelle du bien peut être estimée à : 260 000 €.

9. Observations particulières :

La présente estimation ne prend pas en compte les frais liés à la recherche d'amiante, de risques liés au saturnisme et d'insectes xylophages ni, éventuellement, le coût des traitements nécessaires (dans les parties bâties).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

A Toulon, le 13 mai 2011

Pour le Directeur Départemental des Finances
Publiques, et par délégation

L'Inspecteur,



Virginie WEBER

